



ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1787 RÈGLEMENT DE ZONAGE

AVIS PUBLIC est donné, par la soussignée, que le conseil municipal de Ville de Bécancour a adopté, à sa séance du 16 décembre 2024, le règlement numéro 1787 intitulé : « **Règlement de zonage** ».

Ce règlement est entré en vigueur le 19 décembre 2024, soit à la date de délivrance, par la Municipalité régionale de comté de Bécancour, du certificat de conformité.

Ce règlement est déposé dans les archives de la Ville à l'hôtel de ville, au 1295 avenue Nicolas-Perrot, Bécancour, G9H 1A1, où toute personne intéressée peut en prendre connaissance au cours des heures régulières de bureau.

Ville de Bécancour, le 19 décembre 2024.

M^e Isabelle Auger St-Yves
Greffière de la Ville